

Exercice 1998 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Domaine communal - Conventions de locations

- Convention passée le 9 janvier 1998 avec Avenir Natation Besançon pour l'utilisation du préau de l'école primaire Gibelotte du 1^{er} octobre 1997 au 30 juin 1998 le mercredi et le samedi pendant les petites vacances de 15 h à 18 h pour des cours d'assouplissement et de danse.

- Avenant du 8 janvier 1998 à la convention passée le 7 octobre 1997 avec le Centre Social de la Grette pour l'utilisation de la salle de sport de l'école primaire de la Grette du 21 décembre 1997 au 11 avril 1998 aux mêmes horaires que précédemment, à savoir mardi de 18 h à 20 h, jeudi de 18 h 30 à 20 h 30 pour des cours de gymnastique.

- Convention passée le 29 janvier 1998 avec Besançon Racing Club pour l'utilisation du préau de l'école Champagne 2, du 9 février 1998 au 30 juin 1998 le lundi de 16 h 30 à 17 h 30 pour des cours d'escrime.

- Convention avec le Département du Doubs pour mise à disposition à titre gracieux du local municipal sis 23, rue de l'Amitié, pour y exercer des activités développées par la Direction de la Vie Familiale et Sociale, du 15 février au 15 juillet 1998.

- Convention avec M. CARRON, peintre amateur, pour mise à disposition à titre gracieux, d'un local à la MPT Planoise, 6 rue Picasso, pour une exposition du 5 février au 11 mars 1998.

- Convention avec Mme CHEVRIER, peintre amateur, pour mise à disposition à titre gracieux, d'un local à la MPT Planoise, 6 rue Picasso, pour une exposition du 18 mars au 8 avril 1998.

- Convention avec Mme DI PIETRO, peintre amateur, pour mise à disposition à titre gracieux, d'un local à la MPT Planoise, 6 rue Picasso, pour une exposition du 12 mars au 8 avril 1998.

- Convention avec l'ADDSEA et le Collège Diderot, accueil des adolescents (11/15 ans) dans le cadre des ateliers créatifs destinés à favoriser leur intégration. Ces adolescents sont identifiés par le Collège Diderot comme « primo-arrivants ». Les enfants doivent être inscrits à la MPT Planoise et s'acquitter de l'adhésion annuelle (20 F par an pour l'année scolaire 1997/1998).

- Convention avec M. ASSARD, Président de l'Association Sportive et Culturelle des ROMS de Besançon, pour mise à disposition, à titre gracieux, d'un local municipal sis 23 avenue de Bourgogne, du 1^{er} octobre 1997 au 30 mai 1998, pour permettre l'exercice de la culture - danse - chant.

- Convention avec M. BILLAMBOZ, Président de l'Association MANI FIESTA, pour mise à disposition à titre gracieux d'un local municipal sis 23 avenue de Bourgogne, du 1^{er} octobre 1997 au 30 mai 1998, pour permettre l'exercice de la musique.

- Convention avec M. CAMARA, Président de l'Association Jeunesse Hip-Hop, pour mise à disposition à titre gracieux d'un local municipal sis 23 avenue de Bourgogne, du 1^{er} octobre 1997 au 30 mai 1998, pour permettre l'exercice de musique Hip-Hop.

II - Comptabilité

Signature d'un contrat de prêt projets urbains avec la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations nous a accordé un prêt pour financer divers investissements programmés en 1997. Les opérations suivantes ont été retenues :

- Construction de la Piscine La Fayette à Planoise
- Aménagement d'espaces extérieurs quartiers Brulard et Palente-Orchamps.

Ce prêt est réalisé selon les conditions suivantes :

- Montant : 28 814 262 F
- Durée : 14 ans
- Taux fixe : 5,00 %
- Echéances : Annuelles et constantes

La totalité des fonds sera mobilisée le 20 octobre 1998 et le prêt sera encaissé, en recettes, à l'imputation 913.1641.20200.

III - Marchés

- Marché passé avec la SFCE (9, rue Branly à Besançon) pour le transport des boues de la station d'épuration de Port Douvot (montant du marché : 422 100 F TTC).

- Marché passé avec l'entreprise EIMI pour l'installation de trois circuits de chauffage indépendants au groupe scolaire Condorcet (montant du marché : 82 543,46 F TTC).

- Marché pour la fourniture d'outillage divers (montant maximum : 350 000 F) passé avec les Etablissements ANTOINE SA, BINETRUY, BURDIN-BOSSERT, RENAULT FRANCE AUTOMOBILE, SARL BERNER, BLOCH, GUILLEBERT et PRUMEL.

- Marché pour la fourniture de pièces et matériels pour les Espaces Verts et les Travaux Publics (montant maximum : 550 000 F) passé avec les Etablissements BESANÇON LOISIRS VERTS, BURDIN-BOSSERT, DELMAG FRANCE, DEPANN'TP, HORIZON VERT, MASNADA, ROLAND MATERIEL et SICAM.

IV - Contrats et conventions

- Avenant n° 1 au contrat d'assurance passé avec le Crédit Mutuel pour l'assurance de la flotte automobile à compter du 1^{er} janvier 1998 pour un an.

- Promenades équestres au Parc Micaud. Attraction pour enfants. Convention d'exploitation passée avec Mme RETORNAZ Françoise (Pierrefontaine-les-Varans) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1998.

- Conventions passées avec les Entreprises Roland CONTET et PERRAUDEAU pour l'épandage de boues en vue de la valorisation agricole (quantité maximale de 15 000 tonnes).

- Convention avec l'Université de Franche-Comté et la Société KAIROS VISION pour la coproduction et la distribution d'un CD ROM consacré à un manuscrit de la Bibliothèque d'Etude et de Conservation «Le Psautier de Bonmont».

- Convention avec l'INSEE pour le prêt de fichiers informatiques municipaux en vue de réaliser une cartographie des îlots du recensement de 1999.

V - Frais d'acte et de contentieux

- Versement d'une somme de 4 715,46 F à M. Claude POUNOT, expert automobile, à titre d'honoraires pour la fourrière municipale.

- Versement d'une somme de 102 F au Tribunal de Grande Instance pour frais de copie d'actes.

VI - Actions en justice

- Affaire HADDOUCH - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal de Grande Instance, suite à la chute de M. HADDOUCH dans les jardins familiaux et à la demande d'expertise qu'il sollicite.

- Affaire RIGOULOT - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Besançon, suite à la requête déposée par M. RIGOULOT tendant à l'annulation d'une taxe pour non réalisation d'aires de stationnement.

- Affaire GRILLI - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Besançon, suite à la requête déposée par M. GRILLI tendant à l'annulation de l'arrêté de fermeture administrative de la discothèque «Le Taos Blue».

- Affaire Lionel PATRICK - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Besançon, suite à la requête déposée par M. PATRICK, tendant à l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 1997, qui attribue, par délégation, la direction du Théâtre Municipal à M. Didier BRUNEL.

Le Conseil Municipal donne acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.